



contact@asl-grandvillage.fr
Site : www.asl-grandvillage.fr

- **ENTRETIEN DES HAIES PRIVÉES**

Nous vous rappelons le Règlement de la copropriété : les haies du jardin privatif ne doivent pas excéder 180 cm de haut et ne doivent pas empiéter sur les espaces-communs. (Article 3-1 de l'annexe au Règlement et Statuts de l'ASGV).

L'entretien des haies juste derrière le grillage incombe aux propriétaires.

- **PORTILLONS DES PETITS PASSAGES**

Le code du cadenas des portillons des « petits passages » est le 7724. Toutes les haies des propriétaires qui donnent dans ses passages doivent être entretenues. Elles sont susceptibles d'être empruntées par les pompiers en cas de problème.

- **DÉGRADATIONS**

Durant la nuit du 21 au 22 juin de nombreuses détériorations ont été signalées : vol d'un arbre planté cet automne, vol d'une bouche d'égout, dégradation de haies et d'arbres (branches cassées).

- **RANGEMENT DU LOCAL JARDINIER**

Nous recherchons des bénévoles pour ranger le local du jardinier et les garages. Si vous êtes disponible, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat. Cette action sera faite à la rentrée.

- **VIDE GARAGE**

Après plusieurs demandes de propriétaires, un vide garage sera organisé le dimanche 6 octobre 2024 de 9h00 à 17h00. Vous devez vous installer sur la partie privée de votre habitation. Nous vous rappellerons les modalités auxquelles vous devrez vous soumettre quelques jours avant.

- **FERMETURE ANNUELLE**

Le secrétariat sera fermé du 1^{er} août 2024 au 24 août 2024 inclus.

- **DEMANDES ELAGAGES/ABATTAGES**

Nous vous rappelons que les demandes doivent nous parvenir au plus tard le 30 septembre et doivent être faites par écrit.

Les membres du Conseil Syndical vous souhaitent un bel été.